

## le bureau doctoral

### Au sein du service recherche de l'UFC, le bureau doctoral assure plusieurs missions

- Pour les partenaires économiques et les entreprises, il est le guichet unique au niveau du doctorat ;
- Pour les tutelles, il se charge du suivi des cohortes de doctorants, docteurs et HDR ;
- Pour les écoles doctorales, il contribue à l'amélioration des procédures liées à la formation doctorale, il instruit les dossiers visés en central (inscription, soutenance, attribution des contrats doctoraux, des avenants...), il pilote les actions communes et participe à la promotion du grade de docteur ;
- Pour les doctorants et jeunes docteurs, il organise les formations doctorales transversales et coordonne différentes actions (prix, réunion de rentrée, forum, suivi des anciens...).



### Les formations communes

Communes aux quatre écoles doctorales, elles sont mutualisées et gérées par le bureau doctoral. Elles sont regroupées en 5 axes.

- **Langues** : 30h de cours d'anglais, de français langue étrangère, d'allemand, ainsi que l'apprentissage des langues romanes sont proposées chaque année aux doctorants, de même que le passage du TOEIC.
- **Insertion professionnelle** : plus de 60h de formations en communication, management et préparation à la création d'entreprise, transfert de compétences, gestion de projets...
- **Culture scientifique internationale et valorisation** : divers cours et ateliers portant sur de nombreux aspects (démarche qualité, histoire des sciences, propriété intellectuelle, publication...).
- **Formation documentaire** : 20 modules consacrés aux bases de données, aux portails de revues, à la recherche d'information, à la gestion d'une bibliographie, à la préparation de la thèse et au métier de chercheur...
- **Informatique et modélisation scientifique** (analyse de données, logiciels...).

## la recherche en Franche-Comté

- 6431** salariés travaillant dans la recherche publique et privée (source : Cahier de l'État n° 10, Préfecture de région Franche-Comté, janv. 2011)
- 2500** chercheurs dans les entreprises
- 1542** chercheurs et enseignants-chercheurs à l'Université
- 339** brevets scientifiques déposés (2009)
- 41** unités de recherches reconnues par le Ministère
- 4** pôles de compétitivité (Microtechniques, Véhicules du Futur, Plastipolis, Vitagora)
- 991** doctorants inscrits dans nos écoles doctorales (2010-2011)
- 163** thèses soutenues (2010)
- 487** enseignants chercheurs habilités à diriger des recherches à l'UFC (2010)

### contact

Université de Franche-Comté  
Maison de l'Université  
Service Recherche - Bureau doctoral  
1 rue Goudimel, F-25030 Besançon cedex

Tél. 03 81 66 58 67  
bureau.doctoral@univ-fcomte.fr  
[www.univ-fcomte.fr](http://www.univ-fcomte.fr)  
(rubrique Recherche / Formation doctorale)



## des jeunes docteurs et des doctorants à l'honneur

**Le prix Jeune Docteur de l'Université de Franche-Comté** récompense depuis 7 ans un jeune chercheur venant de soutenir sa thèse. Le lauréat peut bénéficier de la publication de ses travaux aux Presses universitaires de Franche-Comté (financée à hauteur de 3000 euros + 500 euros versés au lauréat pour mener à bien ce projet et assurer sa promotion), ou d'une contribution de 3500 euros pour concrétiser un projet visant à valoriser sa recherche.

**Le prix spécial Entrepreneuriat et innovation** correspond à une inscription au DU Entrepreneuriat et innovation (délivré par l'IAE de l'UFC). Le doctorant sélectionné participe gratuitement à ce DU et profite des différentes unités d'enseignement qui abordent les multiples aspects de la création innovante.

**Le Prix A'Doc** destiné aux doctorants de Franche-Comté existe depuis 8 ans. Il permet aux doctorants lauréats de recevoir de 400 à 600 euros et de voir l'article qu'ils ont soumis publié dans un recueil aux PUFC.

LE DOCTORAT est le point d'aboutissement des études supérieures, le plus haut diplôme du LMD. Les docteurs sont les cadres et les cadres supérieurs de nos entreprises, les dirigeants des services de l'État et des collectivités, les chercheurs de nos laboratoires du privé et du public, les chefs d'entreprises ...





## ■ en quoi consiste la formation doctorale ?

La formation doctorale consiste en une formation par la recherche, à la recherche et à l'innovation, qui peut être accomplie en formation initiale ou continue ; elle constitue une expérience professionnelle sanctionnée, après soutenance de thèse, par la collation du grade de docteur ; elle est organisée au sein des écoles doctorales reconnues par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

## ■ comment se préparer à faire un doctorat ?

Un projet doctoral se construit d'abord autour d'un binôme doctorant, directeur de thèse (voire co-directeurs, en particulier dans le cadre d'une cotutelle internationale de thèse), sur la base d'un projet de recherche faisant partie des problématiques d'une unité de recherche. Le travail de doctorat intègre le doctorant au sein d'une équipe de recherche et d'une école doctorale. La soutenance de thèse, qui intervient normalement au terme de trois années de recherche, forme la conclusion du doctorat et amène à l'obtention du grade de docteur.



## ■ les écoles doctorales

L'arrêté du 7 août 2006 fixe les missions des écoles doctorales :

- organiser la formation des docteurs, les préparer à leur insertion professionnelle ;
- apporter aux doctorants une culture pluridisciplinaire dans le cadre d'un projet scientifique cohérent ;
- s'appuyer sur des unités et des équipes de recherche reconnues ;
- mettre en œuvre une politique de choix des doctorants ;
- organiser les échanges scientifiques et intellectuels entre doctorants ;
- proposer aux doctorants les formations utiles à leur projet de recherche et à leur projet professionnel...

### Il y a 4 écoles doctorales à l'UFC

Elles se chargent de l'accueil individualisé, de l'inscription, de la soutenance et du suivi administratif des doctorants et des docteurs. Elles proposent à leurs doctorants des formations disciplinaires, scientifiques et toutes les formations ou actions complémentaires à la recherche qui leur sont propres en fonction de leur politique scientifique.

■ **école doctorale Carnot Pasteur**, regroupe des unités de recherche travaillant dans les sciences fondamentales en mathématiques, physique, chimie ou sciences de l'économie.  
<http://ed-louispasteur.univ-fcomte.fr/>

■ **école doctorale Environnement santé**, regroupe des unités de recherche dans les domaines biologie-santé et environnement.  
<http://ed-hes.univ-fcomte.fr/>

■ **école doctorale Langages, espaces, temps, sociétés**, regroupe des unités de recherche relevant des domaines des sciences humaines et sociales, juridiques, linguistiques et littéraires.  
<http://ecole-doctorale-lets.univ-fcomte.fr/>

■ **école doctorale Sciences pour l'ingénieur et microtechniques**, regroupe des unités de recherche couvrant les secteurs des sciences pour l'ingénieur et sciences et techniques de l'information et de la communication.  
<http://www.ecole-doctorale-spim.org/>

recherche/savoirs/compétences/stratégie régionale de l'innovation en Franche-Comté/expertise scientifique, créativité, persévérance/doctorat/docteur/doctorant/sciences de l'environnement et de la santé/sciences de l'homme et de la société/sciences pour l'ingénieur/sciences fondamentales

### La formation doctorale prépare le futur docteur à :

- faire preuve d'une expertise scientifique et technique de haut niveau ;
- avoir la capacité de mener une veille informationnelle et technologique ;
- maîtriser les outils numériques et la gestion de projet ;
- être habitué au travail transversal, à l'interdisciplinarité et à l'inter-culturalité ;
- savoir gérer les problèmes complexes, l'incertitude et le changement ;
- disposer d'une forte capacité de travail, de concentration, d'analyse et de synthèse ;
- assumer des responsabilités nombreuses et importantes ;
- être créatif, prospectif et innovant ;
- savoir s'auto-évaluer et se remettre en question...

### Prévoir suffisamment tôt le financement du doctorat

- le décret du 23 avril 2009 réglemente le contrat de travail spécifique dit "contrat doctoral" : le doctorant est alors salarié de l'université ou d'un organisme de recherche théoriquement pour une durée de trois ans avec pour mission principale la réalisation d'un travail de recherche.
- la CIFRE est une convention industrielle de formation par la recherche, elle est passée entre une entreprise française, une unité de recherche et un futur doctorant qui sera embauché par l'entreprise (collectivité, association...). Cette dernière bénéficie pour cela d'une aide financière substantielle de l'État par le biais de l'ANRT.
- d'autres financements sont possibles...

